

Vendredi 9 novembre 2018

Bureau - Conseil de la Métropole Rouen Normandie du 8 novembre > Débat d'Orientation Budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire 2019 s'est tenu jeudi 8 novembre lors du conseil métropolitain et a permis d'échanger sur le futur budget qui sera voté le 17 décembre. Reconnue pour sa qualité de gestion, la Métropole Rouen Normandie décline un plan d'investissement pluriannuel ambitieux qui se concrétise en particulier en 2019, « *année d'accomplissement* » selon les mots de Frédéric Sanchez, son Président, par de nombreux ouvrages et réalisations (T4, parvis de la gare de Rouen Rive Droite, Aître-Saint-Maclou, Cœur de Métropole, Parc du Champ des Bruyères, place de l'Hôtel de Ville de Sotteville-lès-Rouen ...). Le budget 2019 intégrera pleinement les engagements pris lors de l'Accord de Rouen pour le Climat, signé le 29 novembre dans le cadre de la COP 21 locale.

Rappel des éléments clés du cadre budgétaire de la Métropole Rouen Normandie :

a) Contexte national : une croissance en phase de décélération et la première année de mise en œuvre des contrats État/collectivités

La croissance de la zone Euro est entrée dans une phase de décélération. La tendance en France est à une reprise économique modérée.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2019 a été construit avec la reprise des hypothèses votées dans la loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022, soit une croissance du PIB de +1,7% par an. Celle-ci prévoit une participation des collectivités à l'amélioration des finances publiques non plus sous la forme d'une baisse des concours financiers de l'Etat mais :

- D'une hausse des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités limitée à +1,2%/an (en € courants) ;
- D'un désendettement total de 13 milliards d'euros des collectivités.

Cet objectif a été décliné sous forme de contrats avec les principales collectivités. Les deux tiers d'entre elles, dont la Métropole Rouen Normandie, sont rentrées en 2018 dans ce processus.

La **dotation d'intercommunalité** va subir en 2019 une réforme d'ampleur à travers la création d'un dispositif unique de dotation d'intercommunalité. La Métropole Rouen Normandie a perçu en 2018, 16,8 M€. Pour éviter une évolution défavorable, les métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération pourraient toutefois avoir la garantie de percevoir un montant par habitant équivalent à l'année précédente, sous réserve que leur coefficient d'intégration fiscale soit supérieur à 40 %. Le coefficient d'intégration fiscale de la Métropole Rouen Normandie est de 40,3 %. La réforme prévue dans le projet de loi de finances est donc à suivre avec une grande attention.

b) De multiples partenariats attestant la qualité des projets métropolitains permettent d'optimiser les ressources

Depuis novembre 2016, la Métropole s'est engagée dans un **pacte métropolitain d'innovation** précisant les domaines stratégiques d'innovation autour de la Seine. Une enveloppe de 8 M€ a été allouée par l'Etat à la Métropole dans ce cadre. Toutes les actions sont engagées et 3,2M€ ont déjà été perçus.

L'Etat soutient également des actions portant sur le développement de la mobilité durable à travers la **Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)** : Arc Nord-Sud, rénovation du métro, fourniture de bus électriques pour un montant de subventions de plus de 5,3 M€.

Outre cette dotation, la Métropole a répondu à de nombreux appels à projets afin d'optimiser le financement de ces investissements. L'appel à projets « Transport en commun et mobilité durable » a permis d'obtenir de la part de l'Etat 6,6 M€ pour le projet de la ligne BHNS sur l'Arc Nord Sud (T4). La convention est aujourd'hui engagée.

Par ailleurs, un montant de subventions de 9,7 M€ a été contractualisé avec la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre **d'Écociété du Programme d'Investissement d'Avenir Ville de Demain**. Près des trois quarts des subventions ont d'ores et déjà été sollicitées.

La Métropole est également lauréate de l'AMI « **Territoire d'Innovation et de Grande Ambition** » du **PIA 3**. Ce dossier présente des actions dans le domaine de la mobilité intelligente, accessible, accommodante et inclusive. L'appel à projets « Villes respirables sur 5 ans » permettra à la Métropole de financer une partie des études éligibles pour 1 M€.

Dans le cadre de l'axe 4 du programme opérationnel régional **FEDER/FSE/IEJ 2014-2020**, la Métropole gère, en lien avec la Région, une enveloppe de 9,9 M€ afin de financer des projets structurants sur le territoire. Plus de la moitié de cette enveloppe est à présent programmée. Des appels à projets sur des thématiques spécifiques comme l'environnement, la transition énergétique ou la mobilité urbaine durable, contribueront à développer des actions novatrices et pérennes.

L'**avenant au contrat de Métropole conclu avec la Région Normandie** détaille un programme de 58 actions à engager d'ici 2021. Il a été signé le 10 septembre 2018 pour un montant total de coût de projets de l'ordre de 536 M€ HT et un montant d'environ 142 M€ de subventions de la Région Normandie. 22 actions sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole sont engagées pour un montant de subvention de 43 714 818 € représentant un taux de réalisation de 31 % du montant conventionné.

Le **contrat de développement métropolitain 2015-2020** signé avec le Département de Seine Maritime porte sur 16 actions pour un montant total de coût de projets de 76,9 M€ HT et une subvention attendue de 24 M€. 10 opérations ont été conventionnées pour un montant de subvention de 7 996 524€.

c) **Les finances de la Métropole Rouen Normandie : une gestion rigoureuse permettant un haut niveau d'investissement sans hausse de la fiscalité**

Tous budgets confondus, le budget de la Métropole pour 2019 devrait s'établir à environ 820 M€. Les investissements qui seront proposés devraient être proches de 280 M€, faisant de la Métropole un acteur essentiel en matière d'investissement public et contribuant ainsi à soutenir l'activité économique locale.

La capacité d'autofinancement brute devrait s'établir à plus de 88 M€ en 2019 (tous budgets confondus) et supérieure à 62 M€ hors régie de chaleur, de l'eau et de l'assainissement.

Le financement des investissements, assis sur cet autofinancement et sur les subventions reçues, notamment dans le cadre des partenariats avec l'Etat et ses agences, la Région et le Département, devra être complété par un recours maîtrisé à l'emprunt. **La capacité de désendettement globale** (8 budgets) devrait rester inférieure à 6 années.

Les orientations budgétaires de l'exercice 2019 s'inscrivent dans une volonté affirmée de préservation de la stabilité fiscale, en réalisant des efforts de gestion significatifs tout en maintenant un niveau d'investissement élevé, moteur de croissance et créateur d'emplois.

Les taux d'imposition des ménages et des entreprises fixés par la Métropole ne connaîtront aucune hausse pour l'année 2019, et seront maintenus au même niveau que 2018 : pas de hausse des taux des taxes d'habitation et sur le foncier non bâti, pas de création d'une part intercommunale de taxe sur le foncier bâti, maintien d'un taux « unique » de TEOM de 8,06% - ce qui ne couvre pas la totalité des dépenses du budget des déchets- soit un taux relativement bas comparé aux autres Métropoles et agglomérations. La Métropole maintient également son taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à 26,03% qui reste parmi les plus bas des métropoles françaises créées par la loi MAPTAM.

Par ailleurs, le Gouvernement a décidé l'exonération totale de la taxe d'habitation pour 80% des ménages à l'horizon 2020. En 2018, une première tranche d'allègement a été mise en œuvre à hauteur de 30% en 2019, elle passera à 65%. Si cette mesure a un impact important pour les personnes assujetties à la taxe d'habitation, elle n'en a aucun pour la Métropole car elle se traduira par un dégrèvement pour les collectivités locales sur la base du taux voté en 2017. La taxe d'habitation représente un produit fiscal de 48 M€ pour la Métropole, son taux est resté stable à 8,35% depuis le transfert de la part départementale en 2011, ce qui le place au 5ème rang le plus bas (hors Paris) des 22 Métropoles.

AMBITIONS COMMUNES 2030

Maison commune de nos 500 000 habitants, la Métropole Rouen Normandie est la 9^{ème} Métropole de France. Avec elle, notre territoire dispose d'un puissant outil d'action publique, à la hauteur de son potentiel. La Métropole rend les grands services du quotidien (eau, assainissement, collecte des déchets, transports en commun), de manière efficace, avec une gestion rigoureuse et une tarification solidaire. Elle aménage son espace (urbanisme, voirie, logement, équipements), protège son environnement, relève les défis d'une économie en mutation (port et industrie, quartiers d'affaires, tourisme) pour créer de nouveaux emplois. Le progrès et le changement d'échelle que provoquent la création de la Métropole favorisent la synergie et les mutualisations dans de nombreux domaines ainsi que des propositions audacieuses à l'exemple de l'expérimentation unique en Europe sur le véhicule autonome ou la création de la réunion des musées métropolitains.

Les orientations proposées pour le budget 2019 traduisent la volonté de poursuivre dans cette voie. La Métropole et ses 71 communes doivent se projeter avec confiance dans la prochaine décennie. Le maintien d'un haut niveau d'investissement contribue au dynamisme du tissu économique de la Métropole et crée un effet levier pour le développement du territoire. Cet objectif doit s'accompagner d'une gestion performante des ressources et une recherche de l'optimisation du coût des services pour maintenir des capacités financières suffisantes. Un montant record d'investissement a été arrêté sur la période 2016-2025, plafonné à 1,8 Mrd€, afin de concilier la pérennité des grands équilibres de la Métropole avec les besoins d'évolution et de transformation du territoire métropolitain.

SOLIDARITÉ ET SOUTIEN AUX COMMUNES : UNE PRIORITÉ

La Métropole construit son action publique avec l'ensemble des communes - elle en est l'émanation-, recherchant systématiquement la montée en puissance et la complémentarité, attentive à obtenir l'accord de tous sur les grands choix politiques de l'institution. Elle conservera en 2019 ses dispositifs de solidarité en fonctionnement et en investissement au bénéfice des communes, générant un soutien financier qui en cumulé représente le premier poste de son budget.

Ainsi, la **dotation de solidarité communautaire** augmentera de 4,6 % par rapport au budget 2018, soit + 709 284 € du fait du dispositif de convergence de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et de la création d'une cinquième part qui sera créée en 2019 pour se substituer aux trois fonds de concours communaux pour les 3 piscines de 50 mètres (Rouen, Grand-Couronne et Mont-Saint-Aignan). La dotation de solidarité passera de 15,4 M€ à **16,1 M€** en 2019, dont 300 K€ pour ces trois piscines.

Par ailleurs, conformément à la législation, l'attribution de compensation (AC) des communes membres a été impactée en 2018 à la suite de l'ajustement des transferts de 2015 et des décisions du conseil de la Métropole : Aître Saint Maclou, Seine Créapolis Sud à Petit Couronne et le transfert de 3 équipements de la ville de Rouen : Opéra, Ecole des Beaux-Arts (Esadhar) et patinoire du complexe sportif Guy Boissière. Cette dotation reflète les transferts de charges entre les communes et la Métropole. Un abattement de 2 M€, au titre des charges de centralité, a été intégré pour le calcul de l'attribution de compensation de la Ville de Rouen.

Depuis 2016 et afin de soutenir l'investissement local, la Métropole a décidé de mettre en place un **fonds de soutien à l'investissement des 71 communes (FSIC)**. La Métropole a abondé ce fonds de 60 millions d'euros, réparti en 4 thématiques : Accessibilité ; Bâtiments communaux ; Espaces publics non métropolitains et ANRU (PNRU2). En 2018, le montant des aides au titre du FSIC s'élève à **5,8 M€** (hors ANRU). L'enveloppe du FSIC sera proche de ce montant pour 2019. Les dossiers ANRU des communes concernées sont en préparation et le FSIC ANRU pourra dans ce cadre être défini très prochainement.

Concernant le **Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les petites communes (moins de 4500 habitants)**, **682 772€** ont été attribués sur 2018. Il sera proposé de reconduire l'enveloppe à l'identique pour 2019.

Les communes auront la possibilité également de percevoir une nouvelle aide au titre du **Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines (FAGIP)** mis en place en 2017. En 2018, la Métropole s'est engagée pour un montant de 5 261 267 € pour Saint Etienne du Rouvray, Rouen, Petit Couronne et Malaunay. Sur 2019, une nouvelle enveloppe de **3 M€** sera proposée.

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET L'EMPLOI

L'ensemble de l'action économique de la Métropole en 2019 consolidera le partenariat étroit noué avec l'éco-système local pour entretenir un environnement favorable à l'émergence et au développement des entreprises, contribuer au maintien, à la transformation et à la croissance des emplois et engager la mobilisation sur la responsabilité sociale et environnementale. Ce partenariat se matérialise notamment par le rassemblement de Rouen Normandy Invest, de la direction du développement économique de la Métropole et de la CCI en un même lieu, **l'Opensen**, afin de favoriser les échanges, la coordination des interventions et de faciliter, pour les entreprises, l'accès aux services proposés par chacun.

Soutien à la création d'entreprise. Afin d'accompagner la création d'entreprises, la Métropole entretient son réseau de pépinières. Le nombre de jeunes entreprises accueillies devrait encore progresser en 2019 (56 à ce jour). Au-delà des liens tissés avec les deux Incubateurs historiques que sont Normandie Incubation et Neoma Business School Incubateur, la Métropole renouvellera son soutien en 2019 à l'incubateur Katapult dédié aux projets de l'économie sociale et solidaire afin de l'aider à consolider son modèle économique. Par ailleurs, la Métropole continuera de soutenir l'organisation d'évènements en faveur de l'entrepreneuriat en ciblant plus particulièrement les étudiants (Student Start UpWay ; Les Entrepreneuriales ; La journée des jeunes entrepreneurs en ESS...) ou les porteurs de projets des quartiers prioritaires de la politique de la ville (les cafés de la création).

Pour les entreprises qui souhaitent s'implanter, développer leur activité ou investir, la Métropole propose une offre foncière diversifiée et différents dispositifs d'accompagnement. Elle prépare aussi en 2019 les opérations d'aménagement afin d'assurer la production, à moyen et long termes, d'une offre foncière conforme aux besoins des entreprises, champ d'action qui s'est accru depuis le transfert en 2015 de la trentaine de parcs d'activités auparavant gérés par les communes. L'aménagement de parcs d'activités attractifs et la reconversion de friches, confiée à la SPL Rouen Normandie Aménagement, demande un engagement financier important qui sera poursuivi en 2019.

Avec quatre dispositifs - **dynamique immobilier, dynamique immobilier ESS, dynamique location, dynamique location ESS** - qui seront reconduits en 2019, les projets immobiliers des TPE et PME les plus prometteuses pour l'économie locale, notamment en termes de création d'emplois, seront accompagnés par des subventions. Une enveloppe de 790 000 € sera consacrée aux aides directes aux entreprises et permettra de faire levier sur les aides régionales pour les investissements immobiliers.

La mobilisation des entreprises sur les enjeux sociétaux et environnementaux. En 2018, la mobilisation des entreprises sur la COP 21 a permis de capter de réels engagements en faveur de la transition énergétique. Nombre d'entreprises, notamment des PME et TPE, restent encore à sensibiliser. Après l'étape du Forum de l'Accord de Rouen pour le Climat du 29 novembre, le recueil des engagements de nouvelles entreprises et coalitions sera poursuivi tout au long de l'année 2019. La pérennisation d'un partenariat à moyen terme sera un enjeu majeur de 2019.

En 2019, le soutien de la Métropole à **Rouen Normandy Invest** sera reconduit afin de poursuivre son action en faveur de la valorisation du territoire : présence dans les conventions d'affaires et les salons, réalisation de supports de promotion territoriale, organisation de rencontres économiques... Dans la droite ligne des résultats de l'enquête de notoriété menée en 2017, l'Armada constituera un temps fort pour RNI qui devra profiter de ce grand évènement pour mener les actions de prospection et de promotion.

Structurer l'enseignement supérieur et la recherche autour des Campus Métropolitains. Une réelle dynamique est née sur le Campus du Madrillet à l'issue de l'étude pilotée par l'INSA en étroite concertation avec les établissements, les acteurs économiques, la Métropole et la Région. Les recommandations de l'étude ont permis de construire un plan d'actions et ont conduits les acteurs à se structurer en l'«Association Campus Sciences et Ingénierie Rouen Normandie» afin d'aboutir à l'émergence d'un pôle international d'attractivité. Cette organisation a contribué à faire du projet « Rouen Normandie mobilité intelligente pour tous », porté par la Métropole, l'un des lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt « Territoire d'Innovation Grande ambition » (TIGA) du 3ème volet du Programme d'investissement d'avenir (PIA3).

A l'image de la cette démarche, l'objectif est d'assurer la dynamisation des différents campus structurants à l'échelle de la Métropole. Le positionnement du Campus de Mont-Saint-Aignan doit permettre de maintenir son attractivité et renforcer sa visibilité dans la perspective du rapprochement des universités normandes. Il en va de même pour le Campus Martainville qui doit lui aussi gagner en visibilité pour affirmer la qualité de ses formations et mieux valoriser ses secteurs d'excellence.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE, LA CULTURE, LE SPORT ET LES LOISIRS

Profiter de l'atout Armada d'un point de vue économique.... En 2019, l'Armada fêtera ses 30 ans. Ce rassemblement de vieux gréements et de bateaux durant près de 10 jours sur les quais de Rouen sera l'occasion de valoriser une fois de plus le territoire, de montrer aux visiteurs les changements opérés depuis la dernière édition. Au-delà de la subvention de 1 M€ accordée à l'association, la Métropole s'engagera par le renforcement des transports en commun. L'Armada 2019 verra par ailleurs une mobilisation inédite des milieux économiques, sous l'impulsion de RNI, en faveur de l'attractivité et du développement du territoire.

... et touristique

Pour sa part, Rouen Normandie Tourisme et Congrès, soutenu par la Métropole, concentrera son activité sur les actions commerciales et la promotion touristique du territoire en capitalisant sur les excellents retours des « Rendez-vous en France ». Il déploiera par ailleurs de nouveaux outils numériques pour s'adapter en permanence aux nouvelles attentes des visiteurs.

Ceux-ci pourront profiter de la nouvelle création dans le cadre de **Cathédrale de Lumière** qui fera écho aux grandes épopées maritimes. Fortes de leur succès auprès des habitants et des touristes, les projections monumentales, aujourd'hui incontournables, seront complétées pour la 3ème année consécutive, par une programmation culturelle plus large en juillet et août, composée de spectacles, de visites et d'animations.

Depuis plusieurs années, la Métropole s'attache à développer et valoriser une offre de tourisme de nature qui sera poursuivie en 2019 avec la réalisation des investissements nécessaires à la création du **grand tour de Rouen à VTT** et au développement des services et aménagement le long du tracé de la **Seine à Vélo**. De même, les outils nécessaires à la mise en tourisme de la route des fruits dans la Boucle de Jumièges seront construits en collaboration avec le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normandie.

Depuis quelques semaines, un nouveau délégataire assure la gestion du **port de plaisance** : son projet s'attachera dès 2019 à conquérir de nouveaux plaisanciers et à développer l'accueil d'une clientèle touristique dans le cadre de partenariats (organisation de circuits touristiques en bateaux). Son engagement à obtenir le label qualité tourisme, en plus des certifications Port Propre et Pavillon Bleu devrait réellement mettre en valeur l'ensemble des investissements réalisés par la Métropole depuis 2013 et modifier durablement l'image du port.

L'amélioration de l'**accueil des camping-cars** figure aussi au rang des priorités pour 2019. Aussi, de nouvelles solutions foncières seront étudiées dans l'objectif de présenter un projet dans le courant de l'année.

... Avec un Cœur de Métropole rénové.

Une action publique résolue a permis une mutation de grande ampleur de notre paysage métropolitain avec la rénovation et l'embellissement du cœur historique de Rouen, la promenade fluviale sur les quais Rive Gauche, Grand Prix National du Paysage 2018. Ces transformations urbaines impactent très favorablement l'attractivité du territoire.

Le centre historique de Rouen possède un important bâti patrimonial historique de qualité. La ville médiévale attire des habitants de la Métropole, des touristes et des visiteurs. Avec le projet « Cœur de Métropole », il a été engagé un important programme de rénovation du centre historique pour mieux le valoriser en renforçant la qualité du cadre de vie, l'attractivité des commerces, l'accessibilité des visiteurs et le faire davantage reconnaître au niveau national et international. Des crédits importants seront proposés en 2019 pour la poursuite des travaux. Les travaux de restauration de l'Aître Saint Maclou devraient être achevés fin 2019.

Réunion des musées métropolitains (RMM). Le nouveau Projet scientifique et culturel (PSC) du site Beauvoisine, fusionnant les Antiquités et le Muséum d'Histoire Naturelle, fera l'objet en 2019 d'intenses consultations auprès des habitants, de personnalités qualifiées, et des services de l'Etat. Le programmiste sera recruté début 2019. La livraison de ce nouvel équipement, pensé comme un lieu de loisirs, d'accès au savoir et de sensibilisation à la protection du patrimoine, qu'il soit naturel ou culturel, est prévue en 2025. Par ailleurs les investissements se poursuivent sur l'ensemble des bâtiments, notamment au musée des Beaux-Arts (verrière, électricité) et au musée de la Céramique (fin des travaux 2019). S'agissant du centre de conservation mutualisé à Déville-lès-Rouen, les études complémentaires du programmiste sur le bâti vont permettre de finaliser le projet et de lancer le marché de maîtrise d'œuvre. Sur le plan de l'innovation, la RMM est la première institution muséale à avoir adopté en 2018 une charte Egalité femmes-hommes. Cette démarche se poursuivra en 2019.

Capitale Européenne de la Culture. En 2018, la Métropole a souhaité engager avec ses partenaires institutionnels une réflexion sur la candidature du territoire au label Capitale Européenne de la Culture en 2028. Cette réflexion, qui se poursuivra en 2019, permettra de décider collectivement de l'opportunité de concrétiser cette volonté. Les résultats en 2019 de l'étude confiée à l'Université de Rouen sur les pratiques culturelles des jeunes de 16 à 29 ans seront l'occasion d'alimenter cette réflexion. Une association « de préfiguration » serait mise en place début 2019.

La Métropole maintiendra son soutien aux opérateurs culturels (106, Zénith...), à la création et à la diffusion, ainsi qu'au développement qu'elle a initié des festivals SPRING et RUSH.

Une politique sportive ambitieuse. Avec plus de 70 000 licenciés s'adonnant régulièrement à un sport dans l'un des 700 clubs de la Métropole, ce territoire constitue un bassin de vie où le sport représente un levier majeur d'attractivité, d'animation, de cohésion et de vitalité du territoire. La Métropole accompagnera en 2019 plus de 35 manifestations qui valoriseront les potentialités de la Métropole dans l'accueil de grandes compétitions.

La Métropole souhaite atteindre et conserver à la fois un niveau d'équipements structurants attractifs en confortant la place et le rôle de son palais des sports **le Kindarena**, en **réhabilitant la patinoire Guy Boissière à Rouen** (poursuite des études et lancement des travaux en 2019), en poursuivant la modernisation du **stade Robert Diochon** et en soutenant ses communes membres dans la construction et la rénovation d'infrastructure sportives (FAGIP, FSIC).

La Métropole accompagnera en 2019 près de 50 clubs sportifs par un soutien financier pour leurs équipes évoluant au niveau national et international et pour la réalisation, à la demande de la Métropole, de Missions d'Intérêt Général visant le développement du sport chez les jeunes, l'intégration, l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations ...

En 2019, la Métropole souhaite continuer de développer les animations « Rendez-Vous sport de la Métropole » qui ont permis à ce jour de proposer à plus de 60 000 personnes, des activités physiques, encadrées par des professionnels, accessibles à tous et gratuites.

AMÉNAGER LE TERRITOIRE DURABLEMENT

La T4 inaugurée. Le projet structurant de l'Arc Nord Sud T4 qui comprend la réalisation de la nouvelle ligne T4 et le prolongement de la ligne F1 au nord sera finalisé courant 2019. La ligne T4 sera inaugurée avant l'Armada, fin mai.

Renforcement de la performance et la sécurité du réseau de transport en commun avec acquisition de matériels roulants (10 cars scolaires, 12 bus articulés, 3 bus standard), opérations de gros entretien et de renouvellement de biens mis à disposition du concessionnaire de transport, poursuite de la mise en accessibilité du réseau, reprise d'une partie de la plateforme et des séparateurs TEOR, travaux de sécurisation réglementaire des traversées piétonnes du tramway, etc... ainsi que la construction d'un atelier de maintenance bus pour la régie des TAE à Caudebec-lès-Elbeuf.

Encourager la multimodalité. Réalisation d'un aménagement cyclable sur l'ancienne voie ferrée entre Duclair et Le Trait, requalification d'une partie de la rue des martyrs à Maromme, pose de panneaux sur l'itinéraire « la Seine à vélo » et aménagements des abords de la gare de Rouen rive droite. Des études concernant le prolongement de la T4 jusqu'au CHU et l'aménagement de la ligne F1 au sud, entre le jardin des plantes et la place des Bruyères ainsi que pour la liaison entre l'A28 et la route de Neufchâtel à Bois-Guillaume seront lancées ou poursuivies.

Des études et de premières réalisations seront également mises en œuvre en 2019 dans le cadre de l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans » et/ou de la démarche initiée par la Métropole en faveur du développement des mobilités actives (stationnement des vélos, quartiers démonstrateurs de la ville apaisée, co-voiturage, zone à faible émission (ZFE)).

En outre, les études menées dans le cadre du projet TIGA se poursuivront, en particulier celles concernant la mise en place d'une plateforme MAAS (mobility as a service).

2019 verra également la poursuite de l'installation des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Stationnement. Poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour le parking de l'Hôtel de ville de Rouen en vue de travaux en 2020.

Poursuite de la rénovation des ouvrages d'art. Rénovation de la route de Bouville (RD 63) à Saint-Paër avec une dalle sur pilots et du pont Boieldieu (peinture et aménagements de surface).

Traversée de la Seine. Une expérimentation de navettes fluviales sera engagée en 2019. Parallèlement, le marché de maîtrise d'œuvre pour une passerelle piéton/vélo sera lancé. Une réflexion est ouverte sur les usages du pont Jaurès entre Elbeuf-sur-Seine et la Gare de Saint-Aubin-lès-Elbeufs.

Gestion du trafic. La Métropole poursuivra l'acquisition d'équipements de panneaux à messages variables ou de panneaux de jalonnement dynamique ainsi que le raccordement de nouveaux carrefours au Poste central de régulation du trafic (PCRT) pour favoriser une politique de gestion du trafic plus fluide, accompagner les travaux et optimiser l'information en temps réel.

Grands projets urbains. Avec Rouen Seine Cité, la métropole porte en lien avec ses partenaires, au premier rang desquels la Ville de Rouen, un projet ambitieux, à plusieurs pôles, de reconfiguration du centre de la Métropole du 21^{ème} siècle autour de la Seine (Luciline, Rouen-Flaubert, Nouvelle Gare Saint Sever).

L'année 2019 sera marquée par des travaux de voiries anticipés (secteur nord du boulevard Béthencourt), la fin de l'acheminement des terres pour les remblais du talus Jean Rondeaux et le démarrage de l'aménagement de l'îlot Rondeaux comportant 45 000 m² de bureaux, logements et services. Les études concernant le projet du futur canal seront poursuivies (pour un démarrage des travaux du secteur au sud du boulevard Béthencourt après l'Armada). La deuxième phase d'aménagement des bords de Seine en aval du Pont Guillaume le Conquérant a été engagée en 2018 afin de permettre l'ouverture au public de la totalité de la presqu'île Rollet courant 2019. Le parc du champ des Bruyères est entré en phase opérationnelle et bénéficie d'un investissement soutenu, en vue d'une livraison de cet équipement en 2020.

FAVORISER LES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ POUR LA VIE QUOTIDIENNE

Biodiversité. Pour sa politique ambitieuse en faveur de la biodiversité, la Métropole a été labellisée 4 libellules (sur 5) par le concours « Capitale française de la biodiversité » et désignée « Meilleure intercommunalité pour la biodiversité » en 2016 et à nouveau en 2018. En 2019, le déploiement des actions se poursuivra avec les aménagements sur le site des Terres du Moulin à Vent à Bardouville (milieux silicoles), les travaux de finalisation de la « renaturalisation » de la Presqu'île Rollet dans la continuité de l'aménagement des quais bas rive gauche, le programme de restauration des pelouses calcicoles, ainsi que l'amélioration écologique des zones humides du marais du Trait, du Linoléum à Notre Dame-de-Bondeville et le programme mares. Un programme de **plantation de haies** sera également lancé, complémentaire de l'action portée par le SAGE sur les axes de ruissellement, au bénéfice des terrains agricoles des communes ou d'agriculteurs engagés dans des pratiques de gestion durable de leur patrimoine de haies.

Charte agricole : le nouveau programme de la charte agricole de territoire est engagé avec deux actions prioritaires : mise en œuvre du Projet Alimentaire du Territoire qui réunit 130 acteurs ; la mise en place de l'observatoire foncier avec la profession agricole. Le soutien au secteur agricole local sera également renforcé à la faveur du nouveau plan stratégique à horizon 2025 du MIN.

Forêts. Les œuvres du projet « **Forêt Monumentale** » seront installées.

COP21. Votée le 8 octobre 2018, la politique Climat Air Energie de la Métropole est en voie d'être labellisée Cit'ergie niveau 2 (appellation française du European Energy Award). Le **Plan Climat Air Energie Territorial** (PCAET), qui sera adopté en 2019, intégrera également l'ambition des acteurs du territoire de la Métropole à travers leurs engagements inscrits dans l'Accord de Rouen pour le Climat qui sera signé le 29 novembre dans le cadre de la COP21 locale (1 000 engagements concrets des communes notamment). La Métropole soutiendra fortement cette dynamique territoriale unique en France en inscrivant l'accompagnement de ces acteurs locaux dans le fonctionnement des services, le partenariat avec les institutions compétentes ainsi que l'appui de la Région et de l'Etat dans le cadre de contractualisations ad'hoc à formaliser en 2019.

Réseaux de chaleur. Les travaux du réseau de la **Petite Bouverie** débuteront et les réflexions sur le développement des réseaux de chaleur se poursuivront, particulièrement celui de la Rive Gauche (extension sur Sotteville-lès-Rouen, Saint-Sever,...).

Réduction des déchets. Afin d'agir sur la production de déchets, 2018 a fait l'objet d'une sensibilisation aux déchets végétaux comme ressources à la parcelle. En 2019, ces travaux se concrétiseront par une expérimentation par secteurs de 500 foyers sur trois communes : Déville-lès-Rouen, Mesnil-Esnard et Saint-Jacques-sur-Darnétal et l'arrêt de la collecte d'hiver pour toutes les communes.

Eau et assainissement. Le doublement de l'émissaire menant à la Station Emeraude se poursuivra ainsi que la réhabilitation et le renouvellement des réseaux sur le tracé T4 ainsi que sur l'opération Cœur de Métropole.

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE : UNE METROPOLE INCLUSIVE

Logement. La Métropole Rouen Normandie poursuivra en 2019 la politique d'amélioration du parc existant notamment centrée sur la réhabilitation énergétique du parc locatif social et privé, l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap. Elle finalisera en 2019 l'élaboration du nouveau PLH, la mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et l'évolution de la convention d'équilibre territorial en convention intercommunale d'attribution pour répondre aux exigences de la loi Egalité Citoyenneté.

Politique de la ville et renouvellement urbain : la Métropole assure le pilotage stratégique de la démarche qui concerne 16 quartiers répartis sur 14 communes et concerne 10% de la population métropolitaine. Elle vient par ailleurs de signer avec l'ANRU, les communes et les bailleurs sociaux la convention métropolitaine transversale de renouvellement urbain, ce qui va permettre la mise en place de conventions pluriannuelles et opérationnelles avec les communes concernées et la Métropole.

Santé : A partir des données fournies par l'ARS et l'URML (Union Régionale des Médecins Libéraux), la Métropole a identifié les territoires les plus fragiles en matière d'offre et d'accès aux soins (7 communes). Un travail est désormais engagé avec l'URML et les professionnels de santé de ces territoires pour rechercher les solutions les plus adaptées, y compris la création de MSP (Maisons de santé pluridisciplinaire) ou de PSLA (Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires).

Lutte contre les discriminations. La Métropole poursuivra la mise en œuvre des orientations du Plan Territorial de lutte contre les Discriminations 2015 -2020 signé en 2016, qui constitue un volet obligatoire des contrats de ville. Ce plan territorial a bénéficié à plus de 2 800 personnes en 2017, et a touché 92% des communes relevant du contrat de ville sur les 3 premières années de sa mise en œuvre.

Insertion : La Métropole investira en 2019 1.9 M€ dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi qui bénéficiera à 1300 personnes.

Contact presse

Perrine BINET

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05